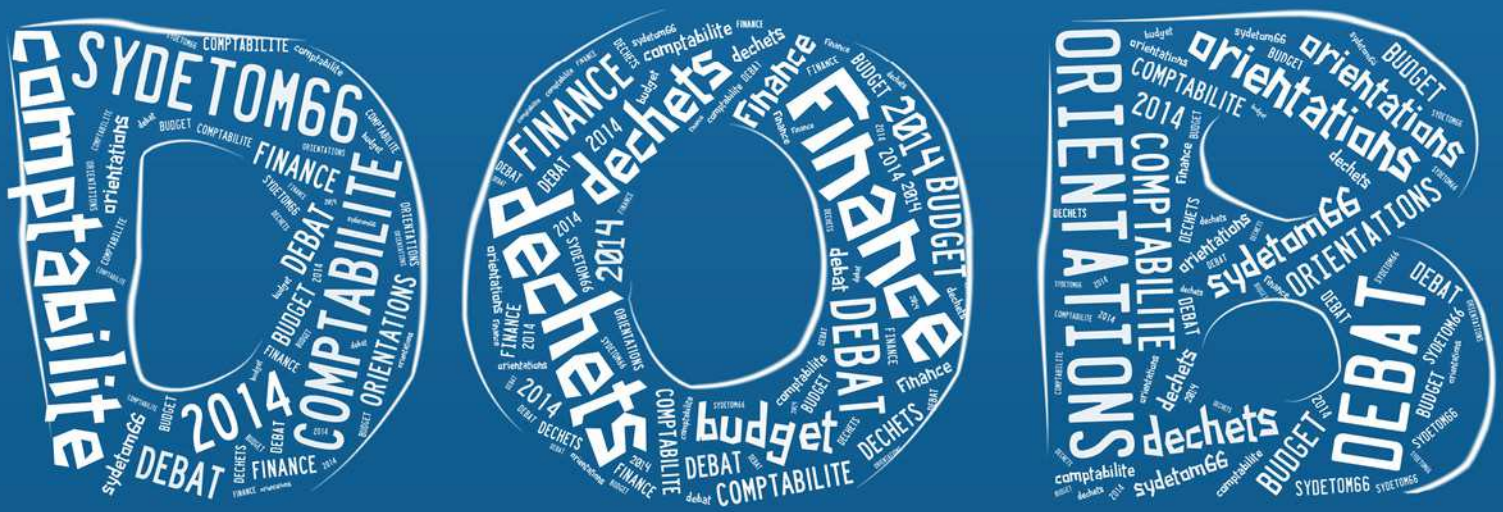
SYDETOM 66
préservons l'avenir



2014

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

« Une consolidation comptable »

LE 4 FÉVRIER 2014

BUDGET // FINANCES // GESTION

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRANSPORT DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DÉCHETS ASSIMILÉS

SOMMAIRE

CONTENU

SOMMAIRE *2*

PREAMBULE *4*

RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE DU DOB *5*

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE *7*

ZONE EURO : LA LUMIERE AU BOUT DU TUNNEL 7

UNE REPRISE SANS INVESTISSEMENT ? 7

UNE REPRISE TRES PROGRESSIVE 7

LE SCENARIO ECONOMIQUE FRANÇAIS : QUELs MOTEURS POUR LA CROISSANCE ? 8

LE SCENARIO ECONOMIQUE FRANÇAIS : TIMIDE REPRISE EN 2013 8

LA CONSOLIDATION BUDGETAIRE EN FRANCE 8

LES DOTATIONS 9

FCTVA* AU TITRE DES PRELEVEMENTS OPERES SUR LES RECETTES DE L'ETAT AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES 10

PEREQUATION UN RENFORCEMENT ANNONCE 10

MODIFICATION DES CRITERES DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) 10

AUTRES DOTATIONS 11

LE FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES CONCERNEES PAR LES EMPRUNTS STRUCTURES 11

UNE STRATEGIE FINANCIERE *12*

CONSOLIDER L'EPARGNE 12

MAITRISER L'ENDETTEMENT 13

MAÎTRISER LA REDEVANCE PERCUE AUPRES DES COLLECTIVITES ADHERENTES / LA MOBILISATION SUR LES DEPENSES PUBLIQUES POUR UNE STABILITE DE L'IMPÔT 13

LES PROSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU SYDETOM66 ..... *15*

Les tonnages : Une baisse confirmée *15*

Les comptes 2013/2014 : Une gestion maîtrisée *17*

En dépenses de Fonctionnement 17

Les charges « variables » 18

Les charges de personnel 19

Les charges financières 20

En recettes de Fonctionnement 20

En dépenses d'investissement **21**

En recettes d'investissement **22**

La refacturation de l'ISDND ***22***

La redevance des collectivités ***23***

La stratégie depuis 2008 ..... **23**

Audit des comptes lissés par le Cabinet FINANCES CONSULT : Une certification externe de la stratégie financière mise en œuvre par le Sydetom dès 2008 ..... **23**

DOB 2014 - Un engagement politique exceptionnel **24**

Sur le court terme : 2014. ..... **26**

Sur le moyen terme : 2014 - 2015 ..... **27**

Sur le long terme : 2015…. **27**

LES BOUES DE STEP ***28***

Orientations : ***28***

Statistiques : ***28***

tonnages traités par le Sydetom66 : **28**

Répartition des Boues par site **28**

Prix de refacturation **29**

LES COMPTES: ***30***

CONCLUSION ***31***

PREAMBULE

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité ici en l'occurrence le SYDETOM66.

A cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissement et sa stratégie financière.

Cette première étape du cycle budgétaire est également un élément de la communication financière.

Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein du conseil syndical sur les priorités et les évolutions de la situation financière du syndicat, il améliore l'information donnée à l'assemblée délibérante et donne aux élus la possibilité de s'exprimer sur la situation du syndicat.

Si le DOB n'a pas à être finalisé, le SYDETOM66 dans sa dévolution s'attache à le revaloriser en l'assortissant des éléments caractérisés suivants :

Donner au DOB un caractère facilitant la décision budgétaire.

Revoir le montant du DOB afin de donner le temps de traduire les orientations budgétaires en projet de budget.

Développer la programmation financière en utilisant des autorisations pluriannuelles.

Garantir le lien entre le Compte Administratif et le DOB.

NOTA : le débat se constitue par un engagement, seul l'exécutif arrêtera les derniers choix dans le cadre budgétaire.

RAPPEL DU CADRE JURIDIQUE DU DOB

Le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes de 3500 habitants et plus ainsi que les établissements publics administratifs de ces communes.

La tenue de ce débat a vocation à éclairer le vote des élus.

Son organisation constitue une formalité préalable et substantielle, dont l'absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget de la collectivité en cause.

Le DOB doit intervenir dans un délai de deux mois précédant le vote du budget par la collectivité (Code général des collectivités territoriales-CGCT, art. L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36). Le débat d'orientation budgétaire doit se dérouler dans des conditions identiques à celles applicables aux séances plénières de la collectivité concernée, conformément aux articles L.2121-20 et L.2121.21 du CGCT.

Cette obligation a d'importantes conséquences en matière d'information préalable des élus.

Bien qu'il n'emporte aucune décision à ce stade de la procédure d'adoption du budget, le débat d'orientation budgétaire doit néanmoins d'une part, faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget, d'autre part, être retracé dans le compte-rendu de la séance au cours de laquelle est adoptée le budget.

Le DOB est organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget. Cependant ce délai ne constitue pas un délai minimal entre le DOB et le vote, mais le laps de temps précédant le vote et à l'intérieur duquel doit s'effectuer le débat.

Pour autant, le DOB et le vote du budget ne sauraient intervenir le même jour.

Toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation distinct pourra donc être déférée au juge administratif au motif de son illégalité.

Par suite, le débat ne peut intervenir au cours de la séance dédiée à ce vote ou celle précédant ce vote.

Puisque le débat d'orientation budgétaire doit prendre la forme d'une séance de l'organe délibérant et que le défaut d'information entache l'ensemble de la procédure budgétaire, le débat ne pourra à priori se dérouler moins de dix jours avant la date prévue pour le vote du budget. En effet l'information des conseillers s'effectuera alors nécessairement avant que ne soient envoyées les convocations à la séance consacrée au budget, qui sont adressées cinq jours francs avant la date de réunion du comité. Ce délai peut même s'avérer trop court, à supposer que le comité ne dispose pas du quorum à la première convocation.

Quant aux documents nécessaires à l'information des membres du comité, ils devront donc être prêts au moins seize jours avant la date du vote du budget. Conformément aux articles L.2121-12,

L.3121-19 et L.4132-18 du CGCT, une note explicative de synthèse dans la perspective du DOB doit être jointe à la convocation des membres des assemblées délibérantes. L'envoi d'une telle note constitue une formalité substantielle, dont l'omission justifie l'annulation de la délibération approuvant le budget.

La note, ou toute communication en tenant lieu, doit permettre aux élus de participer à l'assemblée du débat et être suffisamment détaillée. Elle ne saurait se limiter à quelques lignes rappelant le contenu du précédent budget et les marges de manœuvre disponibles. En outre, la note doit comporter des éléments d'analyse prospective et des informations sur les principaux investissements projetés, sur le niveau d'endettement et son évolution prévue ainsi que sur l'évolution envisagée de la redevance à la tonne entrante incinérée.

Si le juge estime insuffisant le détail des informations contenues dans la note, il est amené à annuler la délibération ayant approuvé le budget.

LA CONJONCTURE ECONOMIQUE ET SOCIALE

ZONE EURO : LA LUMIERE AU BOUT DU TUNNEL

Après six trimestres consécutifs de contraction de l'activité, la zone euro est sortie de récession en 2013, le PIB s'affichant en hausse de +0,3%.
Cette « reprise » nous parait néanmoins bien fragile, liée dans une large mesure à la forte désinflation observée depuis maintenant près de deux ans et aux conditions climatiques particulièrement difficiles du printemps dernier (dépenses en énergie).
Elle se fait également en ordre très dispersé : les bons chiffres allemands et français (+0,7% et +0,5% respectivement) ne doivent pas occulter que le PIB continue de reculer, certes moins fortement que par le passé, en Espagne et en Italie (-0,1% et -0,3% respectivement), le très net rebond de l'activité observé au Portugal (+1,1%) constituant à nos yeux la seule vraie bonne nouvelle.

UNE REPRISE SANS INVESTISSEMENT ?

La principale raison de notre scepticisme sur la nature durable de la reprise est l'absence de rebond des dépenses d'investissement des entreprises : la formation brute de capital fixe reste en effet atone et le taux d'investissement productif, variable (en principe) avancée du cycle, continue de reculer.
Les ajustements bilanciels sont toujours à l'œuvre et le secteur privé n'a probablement pas fini de se désendetter. **Ainsi, la demande de crédit des entreprises continue de se contracter et les conditions d'offre de se durcir.**

UNE REPRISE TRES PROGRESSIVE

De manière générale, les facteurs récessifs ayant pénalisé l'activité en 2013 seront toujours présents en 2014 (désendettement du secteur privé, consolidation budgétaire, ralentissement émergent et faiblesse de la demande globale…) **tandis que certains risques pourraient ressurgir aux yeux des marchés – c'est notamment le cas du risque bancaire, en lien avec l'évaluation par la BCE de la qualité des bilans des banques européens (AQR) et des besoins en capital qui pourraient en découler**.
Nous restons donc particulièrement prudents et préférons parler de « stabilisation » de l'activité (+0,8%).

LE SCENARIO ECONOMIQUE FRANÇAIS : QUELS MOTEURS POUR LA CROISSANCE ?

Le partage de la valeur ajoutée, toujours très favorable aux salariés, devrait continuer de se déformer en faveur des entreprises, ce qui pèsera sur la consommation intérieure. Avec les efforts de consolidation budgétaire et le désendettement (ou la stabilisation de l'endettement) des agents privés (entreprises surtout), la demande intérieure ne peut donc qu'être atone au cours des prochains trimestres.

Le commerce extérieur (toujours à l'arrêt) ne saurait constituer un véritable moteur relais de l'activité : les exportations françaises ne représentent que 25% du PIB, et sont très largement orientées vers les pays de la zone euro. Du fait de modèles de croissance plus autocentrés et/ou fondés sur des productions moins intensives en importations (en Chine, aux Etats-Unis, au Royaume-Uni…), l'embellie attendue dans les autres pays ne tirera pas nécessairement à la hausse les exportations de la France. On constate par ailleurs l'émergence de nouveaux concurrents sur les marchés (jusqu'ici) les plus dynamiques.

LE SCENARIO ECONOMIQUE FRANÇAIS : TIMIDE REPRISE EN 2013

Après la stagnation de l'activité observée en 2012 et 2013 (+0,0% d'après nos dernières prévisions), **l'économie française devrait croître de 0,6% en 2014, les principaux aléas nous paraissant essentiellement baissiers (crédit, commerce mondial…)**.

LA CONSOLIDATION BUDGETAIRE EN FRANCE

Afin de ramener le déficit public à 3,6% du PIB (4,1% finalement prévu en 2013, contre 3% en loi de finances initiale), l'effort budgétaire prévu s'élèvera à 0,9 point de PIB (18 Mds EUR) **et passera principalement par la maitrise des dépenses publiques (à hauteur de 80% de l'effort)**. En l'état actuel des choses, nous tablons sur une amélioration du solde public proche de la prévision gouvernementale (3,7% du PIB selon nous).

Principales mesures relatives aux collectivités à la Loi de Finances pour 2014

Elles se rapportent à la de loi de finances approuvé par le gouvernement .Ce document « DOB 2014 » est actualisé des amendements suite aux discussions parlementaires sur le PLF 2014. Il convient de noter que la loi de finances est adoptée.

La loi de finances pour 2014 met en œuvre les conclusions des mesures financières et fiscales du pacte de confiance et de responsabilité entre l'Etat et les collectivités territoriales arrêté le 16 juillet 2013. **Il confirme la participation des collectivités locales à l'effort de redressement des comptes publics**.

Globalement, l'ensemble des transferts de l'Etat aux collectivités locales diminue de 0,8%. L'enveloppe normée, qui représente 50,5 milliards d'euros en 2013 et englobe notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF), **est amputée pour la première fois de 1,5 milliard d'euros (- 3,1%) après 3 années de gel ; diminution qui sera reconduite à l'identique en 2015.**

Pour atténuer ces mesures d'économies, les dispositifs de péréquation horizontale et verticale sont renforcés et adaptés avec comme objectif de les rendre plus efficaces. Par ailleurs, un fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des emprunts toxiques est créé pour apporter une solution pérenne et globale au problème des emprunts sensibles contractés dans le passé par les collectivités (Nous ne sommes pas concernés étant donné la consolidation à taux fixes de ce type de prêts en 2009).

LES DOTATIONS

REPARTITION DE LA BAISSE DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La baisse de l'enveloppe normée de 3,1% se traduit principalement par la baisse du montant de DGF de 1,5 milliard € (soit 0,69% des recettes totales hors emprunts des collectivités territoriales en 2012), réparti entre les différentes catégories de collectivités en fonction de leurs recettes courantes.

DIMINUTION DE LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

En 2014, le montant de la DGF est fixé à 40,124 milliards € (-3,3%). Ce montant correspond à celui de 2013 :

- diminué de 1,5 milliard € au titre de l'effort d'économie entre les différentes catégories de collectivités territoriales,
- diminué de 0,871 million € suite à la recentralisation sanitaire des départements de l'Allier, de l'Aveyron et des Pyrénées-Atlantiques
- et majoré de 119 millions € pour financer la progression des dotations de péréquation (DSU, DSR, DNP et DPD*).

Cette hausse est financée à due concurrence par une minoration des « variables d'ajustement » : allocations compensatrices de fiscalité directe locale. Cet article explicite également les modalités de calculs des allocations compensatrices de cotisation foncière des entreprises (CFE) pour les EPCI à fiscalité professionnelle unique issus de fusion en 2013, ainsi que pour les communes nouvelles.

REPARTITION DE LA BAISSE DE 1.5 MILLIARD D'EUROS DE LA DGF

Après un débat nourri, 5 réunions sur le sujet de la répartition avec 7 scénarios présentés, au sein du comité des finances locales (CFL) :

- Diminution de 840 millions € pour le bloc communal : minoration de 588 millions € sur la dotation forfaitaire de la DGF pour les communes (70%) et de 252 millions € sur la dotation d'intercommunalité pour les EPCI (30%), répartis au prorata des recettes réelles de fonctionnement constatées au 1er janvier 2014 dans les derniers comptes administratifs disponibles.

FCTVA* AU TITRE DES PRELEVEMENTS OPERES SUR LES RECETTES DE L'ETAT AU PROFIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Les différents prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités s'élèvent à 54,33 milliards € pour 2014, soit une évolution de 2,4%. Le FCTVA inclus dans ces prélèvements passe à 5,8 milliards €, soit une hausse de 130 millions €, conforme avec le niveau des investissements locaux estimés entre 2012 et 2014. Cette évolution n'inclut pas la réévaluation du FCTVA du fait de la hausse de la TVA prévue en 2014. Toutefois, lors de l'examen par l'Assemblée de la première partie du projet de loi de finances, il est prévu un ajustement du taux de FCTVA de 15,482 à 15,761%.

*Dotation de péréquation urbaine, Dotation de fonctionnement minimale

PEREQUATION UN RENFORCEMENT ANNONCE

Hausse de la péréquation verticale de 119 millions €

- Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale : 60 millions € (+ 4% par rapport à 2013).
- Dotation de solidarité rurale : 39 millions € (+ 4%).
- Dotation nationale de péréquation : 10 millions € (+ 1,3%).
- Dotation de péréquation des départements (DPU* pour les départements urbains et DFM pour les départements dits ruraux) : 10 millions € (+ 0,7%).

MODIFICATION DES CRITERES DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le FPIC a été mis en place en 2012 pour les communes et les EPCI pour accompagner la réforme fiscale suite à la suppression de la taxe professionnelle.
Son montant passe de 360 millions € en 2013 à 570 millions € en 2014, l'objectif étant d'atteindre en 2016 une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal (soit 1 milliard d'euros).
Trois aménagements au FPIC :

- Modification du calcul du prélèvement des collectivités contributrices : hausse de la pondération du critère du revenu par habitant de 20% à 25%.
- Relèvement du plafonnement des prélèvements de 11% à 13% des recettes fiscales, pour faire contribuer davantage les territoires les plus riches.
- Relèvement du seuil minimal de l'effort fiscal de 0.75 à 0.85 pour être bénéficiaire du fonds. Volonté du comité des finances locales: tendre progressivement vers un effort fiscal à 1.

AUTRES DOTATIONS

Suppression progressive de l'obligation d'assistance technique pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT) aux communes et à leurs groupements qui avait été mis en place lors de la loi relative à l'administration territoriale de la République (loi ATR du 06/02/1992).
Cette assistance était assurée par l'Etat au bénéfice des collectivités territoriales de moins de 15 000 habitants et dont le potentiel fiscal ne dépassait pas 1 million € : elle permettait de pallier l'absence d'ingénierie publique notamment en milieu rural. Les modalités d'intervention étaient déterminées par des conventions conclues entre Etat et collectivités bénéficiaires de l'aide. Ces prestations représentaient annuellement en moyenne 5 millions €.

Modification du calcul de l'aide aux collectivités et organismes gérant des aires d'accueil des gens du voyage

Prise en compte du taux d'occupation des places dans la détermination du montant de l'aide.

Aménagement de la cotisation foncière des entreprises (CFE)

-Instauration d'un nouveau barème de fixation de la base minimum de CFE avec six tranches (au lieu de trois) et prise en compte ou non par la collectivité du barème spécifique aux redevables titulaires de bénéfices non commerciaux (BNC). Ce nouveau barème s'appliquera au titre de la CFE due en 2014 par délibération prise avant le 21 janvier 2014.

-Suppression de l'exonération temporaire de CFE prévue en faveur des auto-entrepreneurs pour les deux années suivant celle de la création de leur entreprise.

Renforcement du poids des territoires industriels dans la répartition de la CVAE

Le coefficient de pondération appliqué à l'effectif salarié et à la valeur locative des établissements industriels passe de 2 à 5 à compter de 2014, augmentant ainsi le produit de CVAE perçu par les territoires les accueillant (transfert en faveur des territoires industriels estimé à 100 millions d'euros à enveloppe constante). Le coefficient de majoration de 2 avait été prévu au sein de la CVAE pour rééquilibrer les ressources en faveur des territoires industriels particulièrement pénalisés suite à la suppression de la TP.

LE FONDS DE SOUTIEN AUX COLLECTIVITES CONCERNEES PAR LES EMPRUNTS STRUCTURES

Comme annoncé dans le Pacte de confiance et de responsabilité, ce nouveau fonds vient se substituer au précédent prévu dans la loi de finances rectificative pour 2012.

Fonds de soutien aux collectivités territoriales ayant contracté des produits structurés

Création d'un fonds de 100 millions € par an pendant une période maximale de 15 ans : ce fonds est alimenté pour moitié par l'Etat et l'autre moitié par le secteur bancaire via une hausse de la taxe de risque systémique (TRS qui a été voté le 21 octobre 2013).
Le taux de risque systémique passe de 0,5% à 0,529% (Article 23).
Validation des contrats de prêts dont le TEG est absent ou erroné.
Les modalités d'intervention du fonds de soutien seront précisées par décret

NOTA : Les nouvelles mesures annoncées par François HOLLANDE lors de sa dernière conférence de presse n'impacteront les collectivités qu'en 2017. Elles ne sont donc ni répertoriées ni traitées dans cet exposé.

LES GRANDES ORIENTATIONS DU DOB 2014

UNE STRATEGIE FINANCIERE

Dans un contexte contraint, le budget 2014 est construit avec l'objectif de préserver la situation financière de la collectivité dans la durée afin de permettre de dégager à long terme les moyens nécessaires à nos engagements.
Trois principes devront guider encore pour cette année la construction de notre budget à savoir :

- ***LA CONSOLIDATION DE L'EPARGNE***
- ***LA MAITRISE DE L'ENDETTEMENT***
- ***LA MAÎTRISE DE LA REDEVANCE AUPRES DES COLLECTIVITES ADHERENTES PAR UNE MOBILISATION DE LA DEPENSE PUBLIQUE CONTRIBUANT A LA STABILISATION DE LA FISCALITE LOCALE***

CONSOLIDER L'EPARGNE

En 2013 (dernier CA connu) le résultat d'exploitation dégage un taux d'épargne brute de 22% des recettes de fonctionnement.
Le budget 2013 a été construit avec l'objectif de consolider ce niveau d'épargne (entre 20 et 25 %), et de ne pas exercer le recours à l'emprunt. Les dépenses de fonctionnement (hors contrats) inscrites au budget avaient été en conséquence diminuées de 1.8% en valeur relative.
Le budget sera proposé avec le même objectif de consolidation du niveau d'épargne du syndicat, l'objectif étant de conserver un taux d'épargne qui soit proche de 22%.
Cet objectif nécessite de maintenir une contrainte forte sur la section de fonctionnement qui est aujourd'hui impactée par les hausses de TGAP et de TVA. L'exercice est difficile d'autant que ***les recettes quant à elles seront également impactées pour la troisième année consécutive par :***

- ***la baisse de la redevance perçue auprès des collectivités, PROPOSEE A 10 EUROS LA TONNE INCINEREE ENTRANTE, SOIT UNE TARIFICATION DE 130.58 EUROS / T.***
- ***la non répercussion de la tarification « stockage » à l'ISDND d'Espira de l'Agly qui, avec une TVA augmentée de 3 points et une TGAP progressant de 5 € HT (15 à 20), restera figée à 92 €/t au lieu d'une incidence à 100 € HT***

Le maintien de ce niveau d'épargne permettra au SYDETOM66 d'autofinancer une part importante de ses investissements à venir (Quai d'Ille sur Têt, mise aux normes des plates-formes de déchets verts, nouveau schéma départemental de traitement des boues de STEP…), et donc de limiter le recours à l'emprunt.

MAITRISER L'ENDETTEMENT

Le niveau de l'endettement d'une collectivité se mesure notamment à partir d'un ratio appelé « capacité de désendettement ». Ce ratio rapporte l'épargne brute au stock de la dette. Il mesure ainsi le temps nécessaire à la collectivité pour rembourser la totalité du capital de sa dette, en supposant qu'elle y consacre son autofinancement brut.
Sur cette prescription, on détermine 3 zones :

- La première « VERTE » ➔ moins de 8 ans
- La deuxième « ORANGE » ➔ de 8 ans à 15 ans
- La troisième « ROUGE » ➔ plus de 15 ans
- La « NOIRE » !!!!!

Le SYDETOM66 a une capacité réelle de désendettement de 4.3 ans et se situe dans un ratio intéressant. Cette capacité de désendettement est stabilisée depuis 2008, beaucoup d'emprunts ont été renégociés et stabilisés à taux fixe, notamment près de 8 millions d'euros de prêts toxiques. Les lignes d'emprunt ont été également compactées. ***Ce gain d'annuités avoisinant les 400 000 €.***
Ce ratio nous permet encore aujourd'hui de préserver nos marges de manœuvres brutes. Le compte Administratif 2013 confirme cette capacité de désendettement.

MAÎTRISER LA REDEVANCE PERCUE AUPRES DES COLLECTIVITES ADHERENTES / LA MOBILISATION SUR LES DEPENSES PUBLIQUES POUR UNE STABILITE DE L'IMPÔT

La mise en œuvre en 2008 d'une procédure de lissage destinée à éviter les à-coups de trésorerie a porté ses fruits.
La redevance perçue auprès des collectivités et sa clé de répartition, le prix à la tonne incinérée entrante a baissé ces deux dernières années de 9.39%. La proposition budgétaire pour 2014 permet encore de renforcer cette diminution, qui cumulée sur les trois dernières années représentera près de 17% de baisse, (soit près de 4.5 millions d'euros de gains cumulés au bénéfice des collectivités adhérentes) ramenant cette tarification annuelle à celle de l'année 2008, et avec une péréquation de tonnages à l'année 2007. Si l'on y ajoute l'effet de la non majoration de l'ISDND **c'est près de 4 700 000 € qui ont été reventilés aux Collectivités Adhérentes**

Le projet de budget a été étudié hors secteur conjoncturel (TVA, TGAP, Contrats et Marchés…) sur une variation des dépenses d'exploitation ramenée à - 2% sur le réalisé N-1. C'est l'objectif.
La combinaison du « structurel et du conjoncturel » ne devrait pas faire évoluer la masse budgétaire 2014 par rapport à 2013.

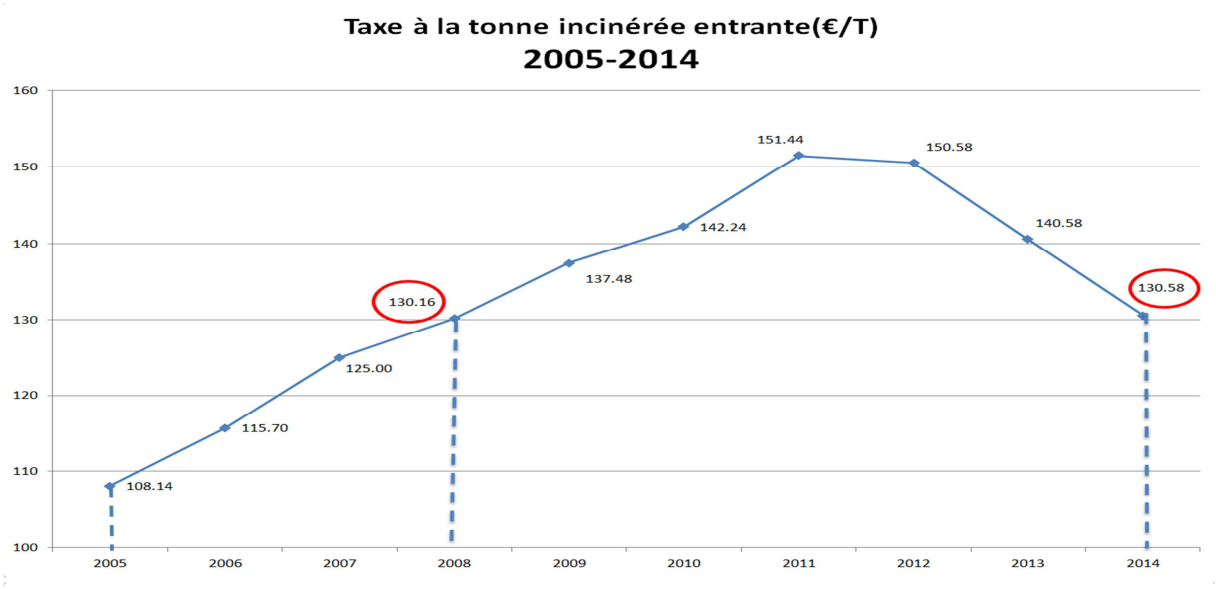
Un bilan de la mandature afférente à la gestion sera établi lors de la présentation du budget le 25 février prochain, mais d'ores et déjà quelques éléments peuvent être donnés à savoir :

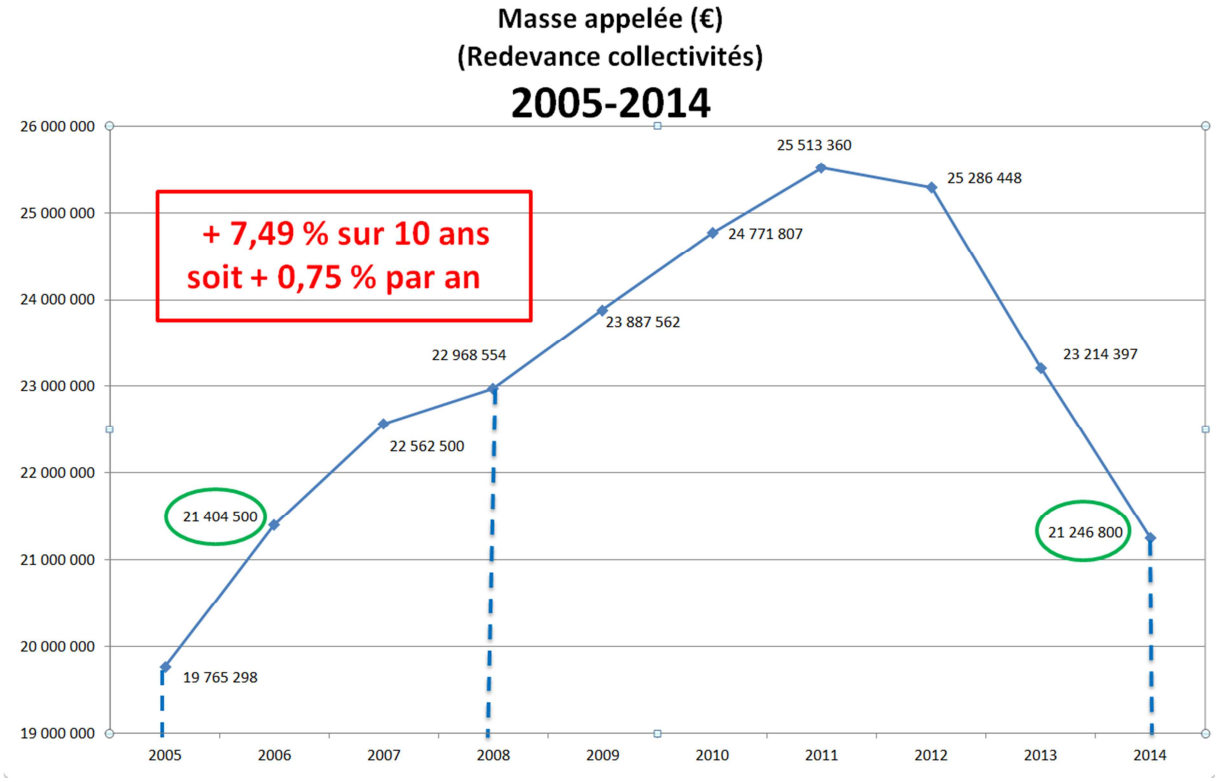
- Un pourcentage des hausses des produits hors participation des collectivités territoriales de 2008 à 2014 de **145%**.
- Un retour au niveau de 2008 de la « clé » de répartition à savoir le prix de la tonne incinérée entrante, et par là même une diminution de la redevance globale perçue auprès des Collectivités **de -7.50** % sur la même période.
- Un taux d'épargne brut de **22%**

- Une capacité de désendettement de **4.3 années**

Ces éléments conjugués nous laissent disposer et par la même pour le nouveau conseil syndical un horizon moyen terme « clair ».

Cependant, le SYDETOM66 est aujourd'hui dans une phase de transition favorable qui devrait lui permettre de s'engager vers un nouveau modèle économique, lequel sera débattu dans les mois à venir car lui seul est à même d'en assurer sa pérennité.



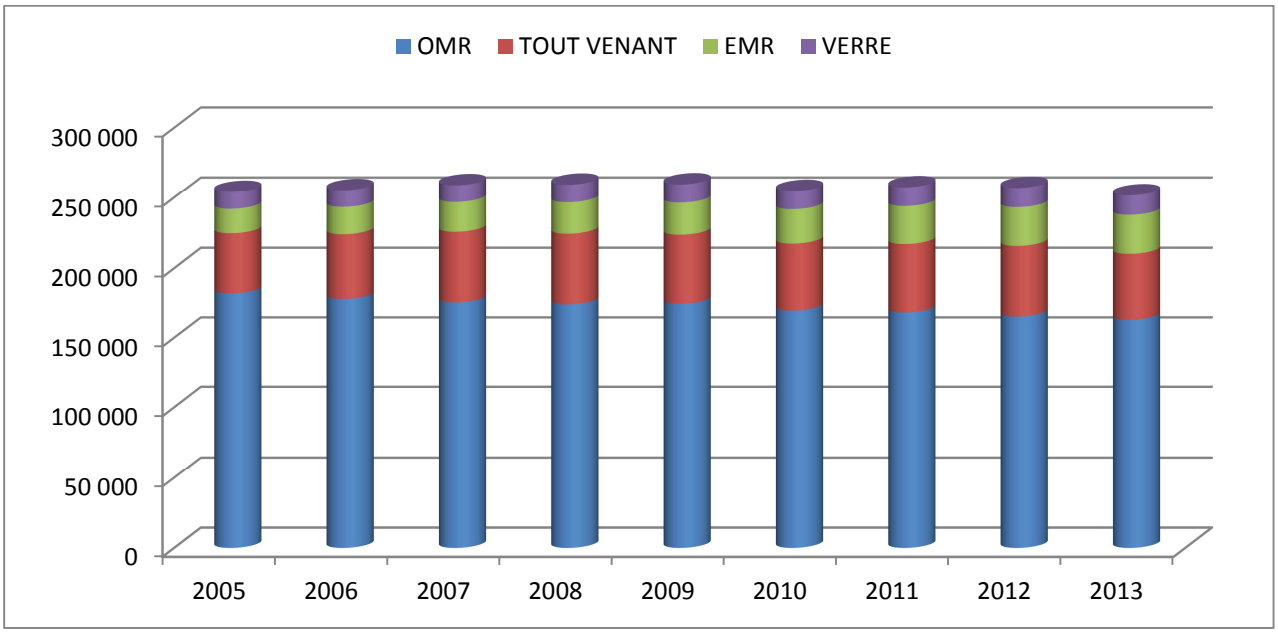


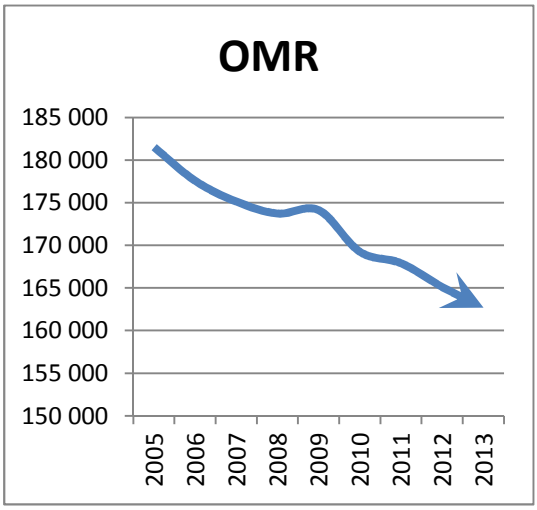
LES PROSPECTIVES ECONOMIQUES ET FINANCIERES DU SYDETOM66

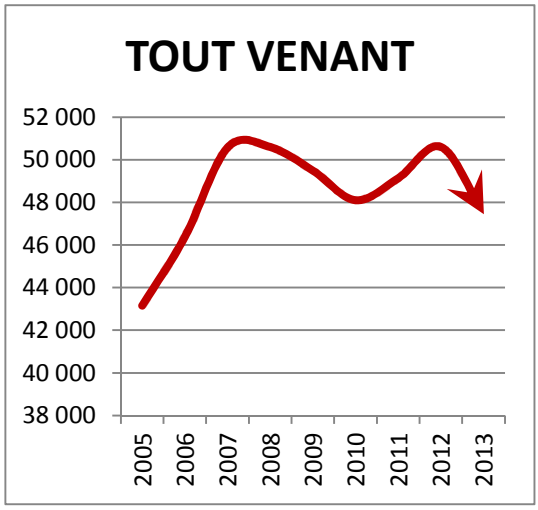
LES TONNAGES : UNE BAISSE CONFIRMEE

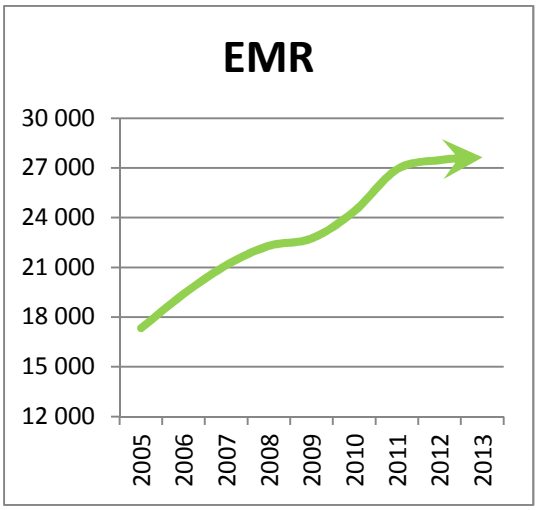
La baisse des tonnages OMR constatés par le passé devrait se ralentir, voire se stabiliser dans le temps.

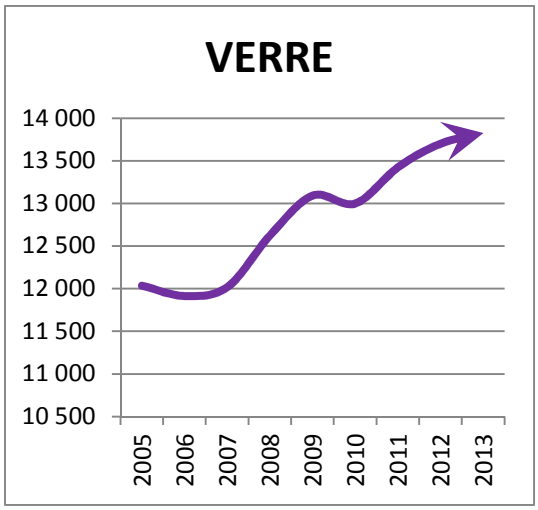
Années/flux de déchets	OMR	TOUT VENANT	EMR	VERRE	TOTAL
2005	181 545	43 167	17 333	12 036	254 081
2006	177 586	46 407	19 405	11 914	255 312
2007	175 149	50 593	21 137	12 018	258 897
2008	173 753	50 606	22 300	12 624	259 283
2009	174 150	49 500	22 750	13 092	259 492
2010	169 262	48 116	24 399	12 998	254 776
2011	167 927	49 155	26 920	13 424	257 427
2012	165 131	50 617	27 477	13 701	256 926
2013	162 711	47 463	27 632	13 826	251 632
Evolution 2005/2013*	-10%	10%	59%	15%	-1%
Evolution 2012/2013	-1%	-6%	1%	1%	-2%











La provision « prudentielle » imputée depuis 2008 sur nos budgets d'exploitation (différence estimée entre la redevance appelée en N et réajustée en N+1) est aujourd'hui en l'état difficilement appréciable vu la fluctuation de moins en moins maitrisée de la production des déchets. Ce déséquilibre potentiel peut pénaliser à terme la gestion de cette activité. Il sera rappelé en ce sens que c'est pour cette motivation et dans le principe de « sincérité » et « d'image fidèle » de nos budgets que le « prix à la tonne entrante incinérée » n'est devenu qu'une clé de répartition.

Malgré la baisse de consommation des ménages et les effets du programme local de prévention, le tri continue de progresser légèrement. Même si le tonnage semble stagner par rapport à 2012, il n'a pas baissé. Cette situation étant caractérisée par un geste de tri maintenu lequel semble s'opposer cependant à la baisse des tonnages constatés.

Il faut tenir compte et anticiper aussi les effets comportementaux des usagers par l'éco-achat et des industriels, notamment sur les emballages, par l'éco conception et bien évidemment aussi la baisse du pouvoir d'achat qui se caractérise aujourd'hui sur le plan économique par un blocage des salaires mais une augmentation du prix des produits de première nécessité et des services. Sans oublier pour 2014, une fiscalité indirecte majorée (tva et tgap…) et l'annonce de taxes environnementales nouvelles qui ne pourront que grever les budgets à venir.

Il est clair aujourd'hui, que dans ce contexte et celui à venir, que la sortie de crise n'est malheureusement pas pour demain. Nous devons nous habituer pour très longtemps à voir les

choses différemment. Le Sydetom66 qui a revu certes sa stratégie financière, engagé ses actions et son évolution dans un critère prudentiel mais aussi structurel, nécessités de sa survie économique, doit persister dans cette motivation.

Ce qui fut « bon avant » ne l'est plus « aujourd'hui » et le système actuel de tarification basé exclusivement sur un prix globalisé « à la tonne entrante incinérée » devra eu égard à de nouveaux modèles économiques de production de déchets, être revu et corrigé très rapidement. **Pour cela, à la demande du Conseil Syndical, une étude a été engagée en 2013. Elle devrait déboucher courant 2014, après analyse de la commission ad-hoc créée à cet effet, sur des propositions de restructuration de la participation actuelle sollicitée auprès des collectivités, par une nouvelle tarification, qui pourrait être établie au prorata des flux traités (partie fixe/partie performancielle variable ?...) et la création de budgets annexes qui, pourraient en découler avec la condition expresse : que ces formulations proposées puissent se pérenniser dans le temps, cet élément étant un des critères essentiels à la modification statutaire qui doit en résulter (abandon du prix à la tonne incinérée entrante)**

Les tonnages appelés en 2014 seront identiques aux tonnages réalisés en 2013 (règle du N-1). Mais peut-être dans l'attente d'une nouvelle formulation ne faudrait-il s'orienter à l'avenir vers un appel de tonnages estimé inférieur au réalisé, si la stabilisation de l'OM n'était pas au rendez-vous.

LES COMPTES 2013/2014 : UNE GESTION MAITRISEE

Depuis 2008, les services du Sydetom66 ont considérablement modifié leurs pratiques de gestion et de responsabilisation face à la commande publique. Cette nouvelle gestion est aujourd'hui maîtrisée par les services et permet d'afficher les comptes ci-après :

EN DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont baissé de 3.82 % par rapport à celles de 2012.

Chapitres	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013	BP2013
011 Charges à caractère général	22 541 258	24 846 904	23 658 659	25 094 926	28 398 588	27 365 449	-3.64%	29 085 890
012 Charges de personnel	2 308 262	2 689 888	2 777 112	2 682 229	2 805 788	3 003 821	7.06%	3 177 705
65 Autres charges de gestion courante	1 596 062	1 749 429	1 955 919	2 261 175	3 509 033	2 985 554	-14.92%	4 099 300
66 Charges financières	1 362 963	859 895	814 090	803 069	771 359	737 868	-4.34%	714 372
67 Charges exceptionnelles	15 790	3 363	7 820	7 127	3 465	8 199	136.62%	9 500
68 Dotations aux amortissements et provisions	476 103	560 676	2 718 587	681 440	702 553	788 562	12.24%	1 242 631
023 Virement à la section d'investissement	409 200	330 000	330 000	1 878 387	864 686	751 067	-13.14%	1 868 814
022 Dépenses imprévues								4 018 955
TOTAUX	**28 709 639**	**31 040 155**	**32 262 188**	**33 408 353**	**37 055 472**	**35 640 520**	-3.82%	**44 217 168**

LES CHARGES « VARIABLES »

Les notes de conjoncture économique trimestrielles, éditée par la Direction, sont les supports des indices de performances et permettent de mieux suivre les engagements, la consommation des crédits budgétaires et leur interface avec la Trésorerie, désormais accessible quotidiennement sur internet.

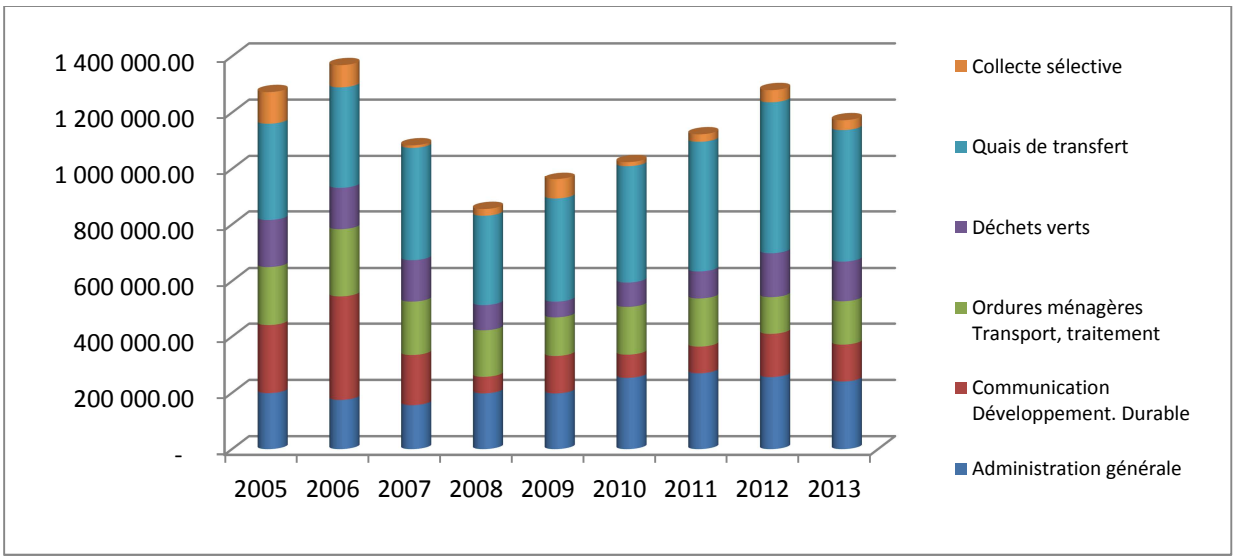
Le graphique et le tableau ci-après montrent la variation des charges d'exploitation hors contrats et marchés, dans chaque service depuis 2005.

Vous y constaterez que les charges actuelles, malgré une légère valorisation des paramètres de la conjoncture économique, sont inférieures à celles de l'année 2005 (-8.36%).

Le projet budgétaire 2014 sera articulé sur :

- Des propositions d'engagements de crédits budgétaires à la baisse de 2 % par rapport aux programmations de l'exercice précédent excepté l'évolution conjoncturelle (hausse de TGAP, de TVA, révisions des prix et nouveaux contrats….)
- L'augmentation des matières premières, notamment le prix des carburants, de l'électricité, du gaz…

  Outre les actions engagées de manière contractuelles, aucune dépense nouvelle au titre de l'exercice 2014 si non justifiée au titre de l'urgence ou d'un fonctionnement indispensable ne sera mise en œuvre (maintien de l'application de la théorie de la fongibilité asymétrique)
  Tous les devis continueront à être négociés, et les cahiers des charges des opérations nouvelles bien ciblés. Le dernier exemple démontre la capacité de nos services à bien faire puisque le nouveau marché départemental de vidage et de transport des PAV ne progresse que de 3.82% sur l'EMR et baisse de 4.898% sur le verre alors que la prestation sollicitée est supérieure à la précédente (paramètre du zéro débordement…).
  La recherche d'une gestion imaginative est toujours privilégiée (faire plus ou à l'identique avec des ressources en diminution)



	Administration générale	Communication Développement . Durable	Ordures ménagères Transport, traitement	Déchets verts	Quais de transfert	Collecte sélective	Total
2005	199 033.94	242 219.39	208 299.18	166 220.83	344 672.36	112 422.06	**1 272 867.76**
2006	174 893.78	371 180.47	237 203.74	145 980.83	360 579.63	78 772.59	**1 368 611.04**
2007	156 161.55	178 530.04	192 908.91	146 419.48	400 319.71	9 236.75	**1 083 576.44**
2008	198 298.47	58 823.04	165 436.50	92 692.99	315 405.60	23 813.55	**854 470.15**
2009	198 129.46	133 085.08	140 675.45	55 665.07	364 083.68	68 691.79	**960 330.53**
2010	253 356.84	82 559.85	172 963.37	86 022.49	414 605.57	14 370.47	**1 023 878.59**
2011	269 700.00	94 779.59	174 200.00	95 550.00	462 026.56	26 400.00	**1 122 656.15**
2012	256 152.83	153 722.02	133 454.77	155 068.70	538 342.38	43 100.88	**1 279 841.58**
2013	240 549.48	131 023.40	157 277.33	140 038.63	468 998.81	34 930.25	**1 172 817.90**
2012/2013	**-6.09%**	**-14.77%**	**17.85%**	**-9.69%**	**-12.88%**	**-18.96%**	

LES CHARGES DE PERSONNEL

Nous rappellerons que le point d'indice de la fonction publique est toujours gelé depuis juin 2010 (où il a subit une dernière augmentation de 0.5%) gel confirmé dans la Loi de Finances. De nouvelles négociations salariales doivent être engagées sans en connaitre…. les échéances. Paradoxalement les cotisations sociales et les retenues pour pension continuent à subir des augmentations, générant par là-même une baisse des traitements de bases des agents (hors régime indemnitaire et évolution classique du GVT).

Par ailleurs, la modification structurelle prévue pour la catégorie C a été prise en compte, cette dernière consistera à terme, à une révision complète et nouvelle de la grille indiciaire des agents de la fonction publique en général. Sont envisagées également, de futures réformes du supplément familial de traitement et de l'indemnité de résidence, en gestation depuis deux ans, le décontingentement du 8ème échelon et le bénéficie pour cette catégorie, dès 2014, de petites hausses de salaires.

En 2014, 3 agents ont (ou seront) réintégrés suite à leur disponibilité. Hormis ces hausses conjoncturelles, l'augmentation de la masse salariale, au vu des avancements d'échelon et de l'augmentation des charges prévues par la Loi devrait suivre la même évolution que celle de 2013.

Années	Titulaires	Contractuels	Variation des titulaires
2005	2 109 833.74		
2006	2 262 537.45		7.24%
2007	2 298 330.19		1.58%
2008	2 302 739.92		0.19%
2009	2 393 514.51	**299 231.07**	3.94%
2010	2 470 414.66	**307 126.74**	3.21%
2011	2 624 204.50	**58 024.35**	6.23%
2012	2 708 125.32	**97 662.91**	3.20%
2013	2 692 674.63	**311 146.23**	-0.57%

Si l'on compare l'évolution des charges du personnel permanent 2012/2013 la variation affichée de -0.57% est due principalement à la mise en disponibilité de 2 agents qui réintègrent leurs postes en 2014.

En 2013, le personnel a bénéficié de 270 heures de formation professionnelle dans le cadre de notre plan opérationnel, articulé sur la recherche d'une compétence maximale, eu égard au critère départemental du Syndicat.

Les agents doivent « savoir » et dégager les compétences nécessaires pour anticiper l'évolution administrative, juridique et technique du secteur environnemental et ses conséquences auprès de nos Collectivités adhérentes.

LES CHARGES FINANCIERES

Maitrisées depuis les renégociations de 2008 et 2009, la dette est aujourd'hui stabilisée, son taux moyen étant de 4.05%.

Ce taux moyen intègre la normalité puisqu'inférieur au ratio national qui est de 5.15%.

EN RECETTES DE FONCTIONNEMENT

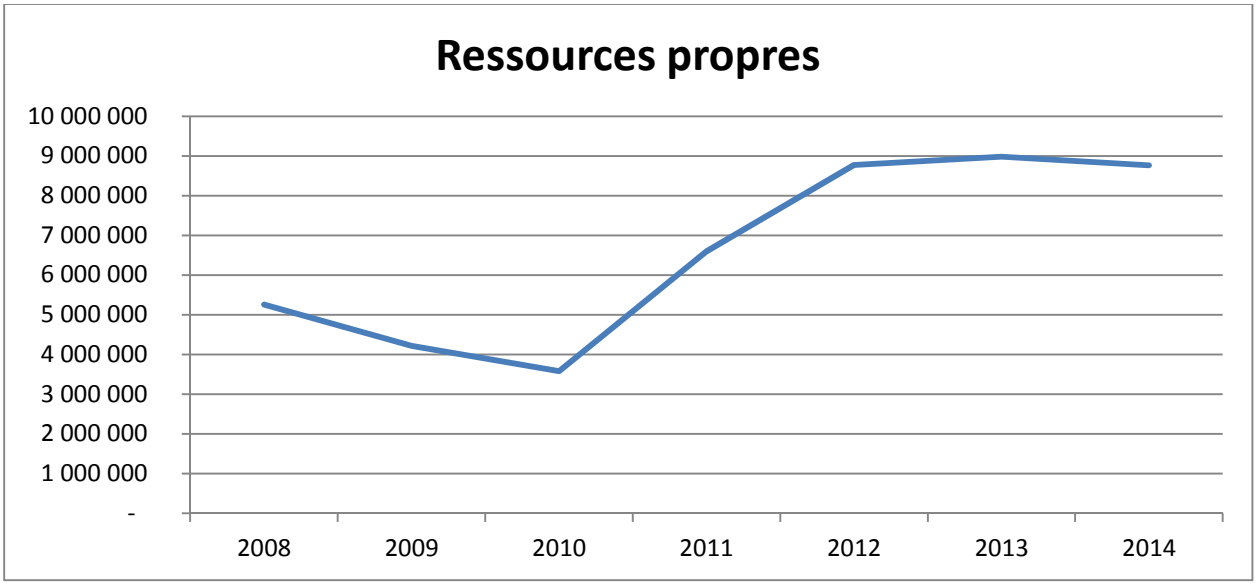
Chapitres	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	Evolution 2012/2013	Projection 2014
002 - Excédent reporté	950 608	4 356 099	5 515 905	6 153 524	8 543 094	9 578 620	12.12%	10 425 215
013 - Atténuation de charges	91 736	78 016	50 265	48 752	71 343	73 971	3.68%	26 500
70 - Produits de services	400 234	486 116	512 331	509 739	479 205	486 824	1.59%	474 400
74-1 – Participations	3 082 490	2 421 173	2 298 357	3 690 518	5 502 637	5 734 930	4.22%	5 762 850
74-2 - Participations OM	22 968 554	23 887 562	24 771 807	25 593 360	25 286 448	23 214 371	-8.19%	21 246 802
74-3 - Participations CSDU	4 394 200	4 443 118	4 572 785	4 453 278	4 137 372	4 589 531	10.93%	4 366 500
74-4 – Réajustement OM et CSDU	-504 000	-349 023	-21 813	-842 119	-107 532	-297 000	176.20%	-583 349
75 - Autres produits de gestion courante	1 446 261	1 200 291	704 118	2 290 568	2 717 116	2 684 449	-1.20%	2 498 250
76 - Produits financiers	73 525	32 400	9 933	23 900	1 267		-100.00%	
77 - Produits exceptionnels	24 530		2 024	14 683	3 142	39	-98.76%	
78 - Reprise sur provisions	137 600			15 245				
TOTAUX	**33 065 738**	**36 555 752**	**38 415 712**	**41 951 448**	**46 634 092**	**46 065 735**	-1.22%	**44 217 168**

Si les recettes de fonctionnement ont baissé de 1.22% il convient de noter que les ressources propres au Sydetom66, (à savoir les recettes de fonctionnement hors participation des Collectivités et l'excédent reporté) ont-quant à elles, progressé comme le montre le graphique ci-dessous.

EN EFFET NOS RESSOURCES PROPRES ONT AUGMENTE DE PRES DE 145% ENTRE 2010 ET AUJOURD'HUI.

Augmentation principalement due à la négociation avec les éco-organismes, et aux négociations avec nos prestataires notamment au niveau de l'intéressement.

Tous les services ont été mobilisés dans cette mandature sur la récupération et la recherche de ressources nouvelles. Cette sensibilisation exemplaire par une prise de conscience collective a porté ses fruits. Ces résultats exceptionnels, qui confortent la politique du Sydetom66, vont malheureusement les prochaines années régresser dans le temps, eu égard au devenir asymptotique de nos ressources. Cela va nous obliger au travers de nouveaux projets de modèles économiques d'avoir une autre réflexion financière sur la ressource.



EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	BP 2014	
							Restes à réaliser	Nouvelles prévisions
16 - Emprunts	19 074 331	493 905	587 678	610 679	637 984	663 304		720 000
20 - Immobilisations incorporelles	73 650	132 272	58 296	58 050	23 820	7 176	3 000	189 500
204 - Subventions	108 321	99 437	233 238	173 503	98 941	6 787.	1 379 496	468 000
21 - Immobilisations corporelles	265 749	264 396	232 188	288 371	470 749	456 094	740 899	1 428 780
23 - Immobilisations en cours	1 893 191	531 950	328 857	1 533 694	683 097	34 409	1 035 000	65 000
Dépenses imprévues/divers					66 735	2 777		
TOTAL	**21 415 244**	**1 521 961€**	**1 440 258€**	**2 664 299€**	**1 981 328€**	**1 170 548**	**3 158 395**	**2 871 280**

Il est à noter que depuis 2008 aucun nouvel emprunt n'a été réalisé par le Sydetom66.

En 2014 une somme de 1 million a été provisionnée en investissement pour la mise en conformité des plateformes de déchets verts (nouvelles modifications de la nomenclature ICPE/études encours).

EN RECETTES D'INVESTISSEMENT

							Restes à réaliser	Nouvelles prévisions
001 - Excédent reporté	3 815 540	2 597 745	2 431 791	2 277 567	884 519	1 639 474		2 407 328
10 - Fctva	443 055	313 771	337 446	124 811	89 720	282 377		180 000
Subventions	101 749	72 360		135 000				80 000
13 - Emprunts	19 176 541							
28 - Amortissements	451 573	560 675	618 587	681 439	702 553	788 562		742 466
Divers					65 623	2 777		1 868 813
Excédents de capitalisation	24 530	409 200	330 000	330 000	1 878 387	788 562		751 066
TOTAL	**24 012 989**	**3 953 753**	**3 717 825**	**3 548 818**	**3 620 803**	**3 501 753**		**6 029 675**

LA REFACTURATION DE L'ISDND

Le traitement du tout-venant valorisable des déchetteries (ISDND et UVE) est refacturé aux collectivités en fonction du montant des marchés contractés avec les sociétés Véolia Propreté et Cydel SA.

En 2014 de nouvelles données conjoncturelles dont à prendre en compte, il s'agit de :

- Les révisions de prix + 1.20 € HT
- L'augmentation de la TGAP sur l'ISDND + 5.00 € HT/t
- L'augmentation de la TVA + 3 points

Soit une hausse prévisionnelle de près de 592 000 € en 2014 qui bien que portant le cout réel du service à 100 €/t, est proposé grâce aux effets du lissage technique mis en œuvre, à son maintien actuel soit **92 €/t** faisant encore bénéficier les collectivités d'une autre marge financière réelle**.**

Années	TGAP	Coût réel du service	refacturation
2004	9.15	81.7	83.00
2005	9.15	81.7	83.00
2006	9.15	81.7	83.00
2007	8.10	79.9	83.00
2008	8.21	81.2	83.00
2009	13.00	86.8	88.00
2010	17.00	89.3	92.00
2011	17.00	94.1	92.00
2012	15.00	88.9	87.00
2013	15.00	91.1	92.00
2014	20.00	100.2	**92.00**

LA REDEVANCE DES COLLECTIVITES

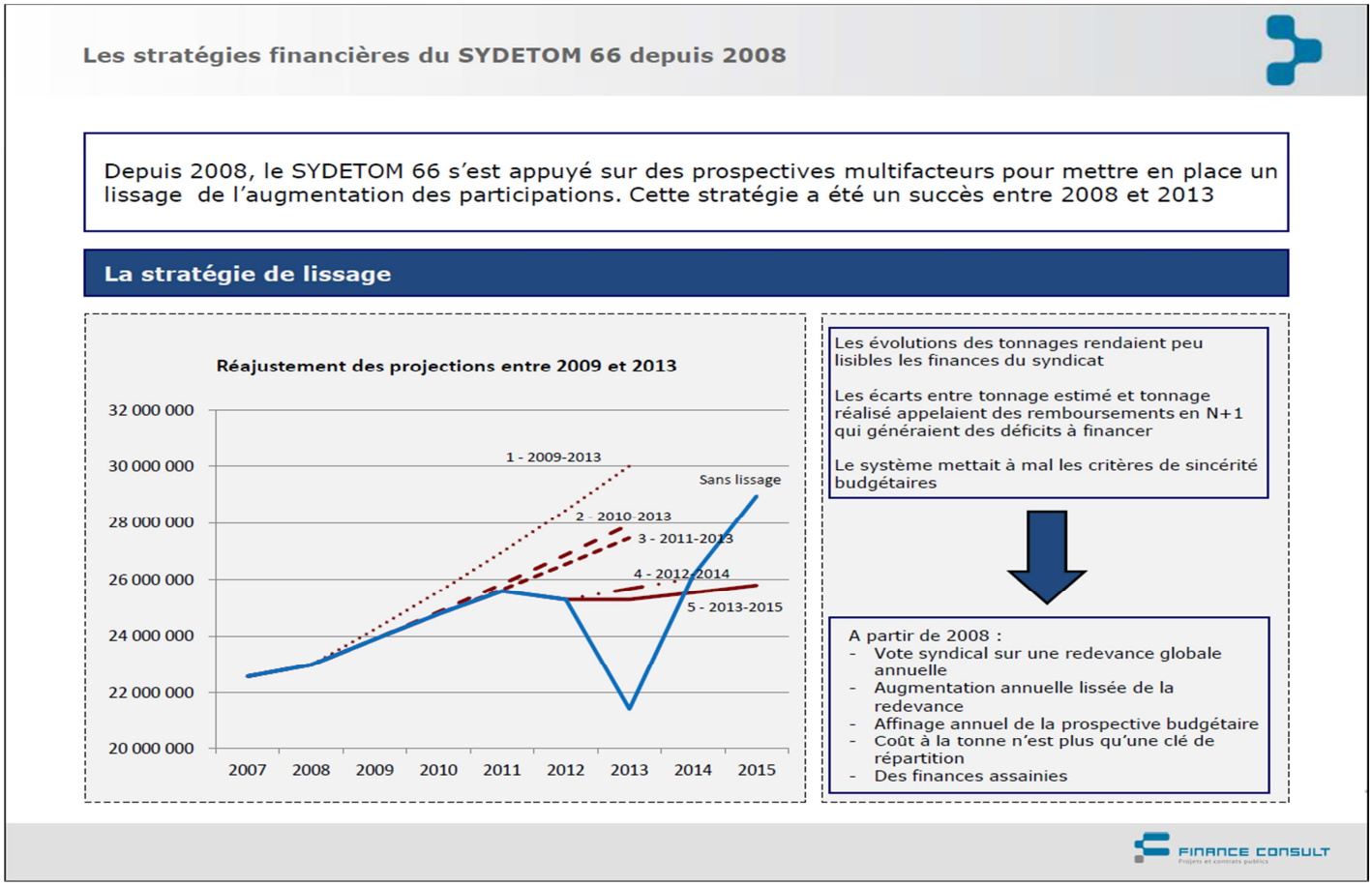
LA STRATEGIE DEPUIS 2008

Cette stratégie, déjà débattue et arrêtée lors des précédents DOB, est connue et reconnue aujourd'hui.

Nous en rappellerons ses principes essentiels qui s'appuyaient sur un prévisionnel des dépenses à 3 ou 4 ans avec un lissage de la participation des Collectivités destiné à éviter les à-coups des redevances et par la même de la fiscalité qui y fait droit. Sur ce critère « sincère » et « prudentiel » en a découlé comme il est dit ci-dessus que le prix à la tonne entrante incinérée ne devenait qu'une clé de répartition, le produit de la redevance étant donc globalisé par Collectivité.

Cette stratégie a été auditée par un cabinet indépendant qui en a validé et certifié ses principes.

AUDIT DES COMPTES LISSES PAR LE CABINET FINANCES CONSULT : UNE CERTIFICATION EXTERNE DE LA STRATEGIE FINANCIERE MISE EN ŒUVRE PAR LE SYDETOM DES 2008



DOB 2014 - UN ENGAGEMENT POLITIQUE EXCEPTIONNEL

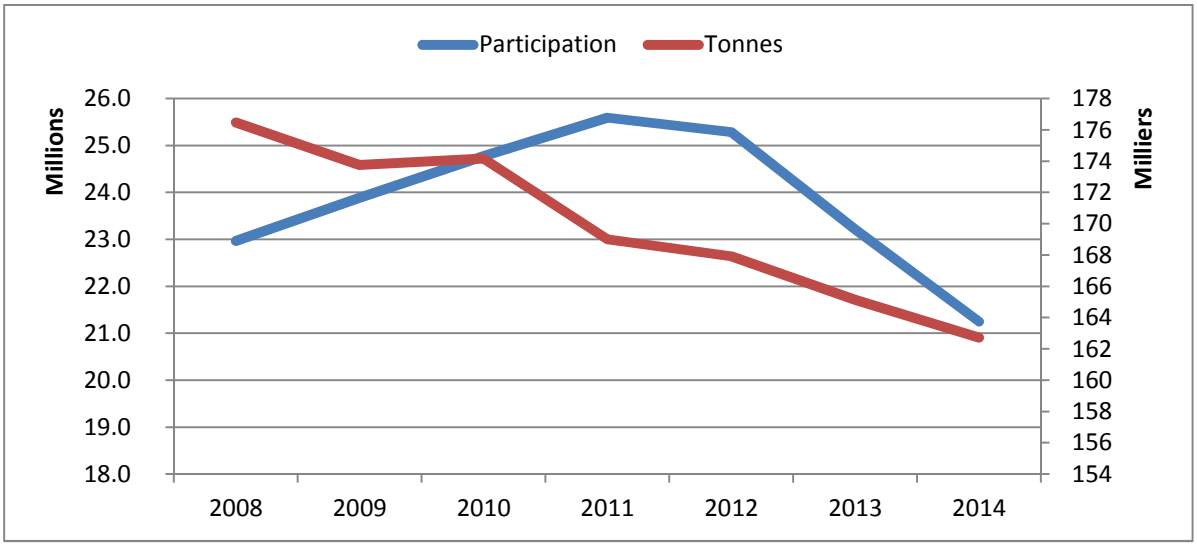
Pour 2014 eu égard aux résultats de clôture 2013 qui, tous engagements financiers pris en compte, il est proposé ***une baisse supplémentaire de 10 € sur la clé de répartition soit 130.58 €*** *par tonne entrante.*

Entre 2008 et 2014, selon les prospectives proposées et grâce à la gestion mise en place (effet de lissage), **aucun « pic de cotisation » n'a été enregistré** et la participation des collectivités aura finalement **baissé de - -1.25 % l'an en moyenne**

La clé de répartition 2014 est similaire à celle de 2008 : 130.58/t pour 130.16/t en 2008

Tandis que **le montant de la participation appelé en 2014 sera inférieur à celui appelé en 2006 : 21.246 kf pour 21.404 kf en 2006.**

Années	Participation appelée	Clé de répartition Tonnes	Variation de la participation	Variation de la clé de répartition
2008	22 968 625.00 €	130.16		
2009	23 887 562.00 €	137.48	4.00%	5.62%
2010	24 771 400.00 €	142.24	3.70%	3.46%
2011	25 593 360.00 €	151.44	3.32%	6.47%
2012	25 286 300.00 €	150.58	-1.20%	-0.57%
2013	23 214 400.00 €	140.58	-8.19%	-6.64%
2014	21 246 800.00 €	130.58	-8.48%	-7.11%
Variation 2018/2014			**-7.50%**	**0.32%**
Moyenne par année			**-1.25%**	**0.05%**



Cette baisse supplémentaire de 10 € sur la clé de répartition représente une baisse de 7.11% par rapport à celle votée en 2012.

Si l'on tient compte en pondération de la baisse de tonnages, cette variation est supérieure à 10 €. Pour 2014 le gain sur la redevance globale perçue auprès des collectivités sera de **1 970 000 millions d'euros soit -8.48 %** de la masse appelée en 2013.

Comme il est exposé dans le chapitre sur les orientations du DOB la baisse cumulée sur 3 ans (2012, 2013 et 2014) avoisinera les 17 %

DES MESURES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AVENIR

PROJECTION BUDGETAIRE SUR LES MACHEFERS

La problématique sur l'utilisation des mâchefers en technique routière est devenue depuis le 20 janvier dernier, date d'approbation par le Conseil Général 66 du PPGDND, une réalité.

En imposant un enfouissement de ce matériau, qui bien que valorisé demeure un déchet, apparait un nouveau critère conjoncturel qu'il convient de prévenir et de provisionner.

La nouvelle problématique sera de trouver un exutoire aux 48 000 tonnes produites de MIDND, dont 30 000 relèvent de la compétence directe du Sydetom66.

Le coût du stockage pratiqué en 2014 sur l'ISDND d'Espira, eu égard aux changements de TGAP (+5€) et de TVA (+3pts) font qu'il passe de 53 €/t à 64 €/t.
Selon la loi de finances en vigueur la TGAP enfouissement augmentera fortement dans les prochaines années (jusqu'à 50 €HT/t). Nous provisionnerons donc une somme de 2 millions d'euros pour faire face à ce risque voire à cette obligation et à ses conséquences, précision faite que seule la bonne tenue du budget aujourd'hui nous permet de ne pas répercuter ce qu'elle représente à savoir 12 € sur la clé de répartition.
Par ailleurs il sera noté qu'en empêchant cette valorisation le CG66 ne respecte pas le principe de hiérarchisation du traitement des déchets imposé par le Grenelle de l'environnement, n'est pas conforme à la transition énergétique qui préconise une baisse du stockage de 20% en 2020 et fragilise par là même notre activité.

EN CONCLUSION

Nous avons démontré les effets du lissage sur les participations collectées, ainsi que les résultats consolidés d'une stratégie qui, au terme d'une mandature (2018-2014) a porté ses fruits. Mais nous aurons demain à affronter des mécanismes financiers complexes en liaison avec le nouveau modèle économique, qui dans la prochaine décennie devra guider les orientations du Sydetom66.

- ➔ La cohérence
- ➔ La lisibilité
- ➔ L'adaptation

Sont les mécanismes qui mis en place nous permettrons d'affronter aussi l'avenir.

QUATRE IDEES POURRAIENT SERVIR A NOS OBJECTIFS :

1. LA PERENNITE :

En ce qu'elle doit assurer le financement de notre nouveau modèle économique et en être le préalable à toutes discussions techniques et juridiques

2. LA SIMPLICITE :

Beaucoup de procédures inutiles et complexes nuisent aux coûts du service et à sa lisibilité. L'attachement à des systèmes de fonctionnement simples et lisibles seul permettra la rationalité de notre activité.

3. LA STABILITE :

Ce troisième axe, fort de notre réflexion, devra nous permettre d'élaborer des négociations avec nos partenaires institutionnels, sur des bases saines où chacun est en mesure d'apprécier et de définir ses droits et obligations.

4. L'INVENTIVITE :

Le monde a changé, la création de richesse aussi, la prise en considération de ces évolutions est fondamentale dans notre modèle économique, et l'on ne pourra s'interroger sur la pertinence de ses acteurs et leur fonctionnement sans inventivité et innovation.

Pour clore ce chapitre, nous dirons que la qualité de l'information financière comme l'amélioration du processus de contrôle interne sont des enjeux essentiels au moment où la gestion des collectivités territoriales est rendue plus contrainte.

ORIENTATIONS FUTURES

Qui plus est, le Comité Syndical doit débattre des futures orientations à terme que le Sydetom66 doit envisager, afin de pouvoir travailler sur les plans de financement correspondants ainsi que sur les incidences financières des charges éventuellement transférables.

Ces dernières peuvent se résumer à ce qui suit :

SUR LE COURT TERME : 2014.

La finalisation des études en cours et les orientations et décisions à prendre sur

- L'étude de la compétence « déchetterie bas de quais » dont la planification avait été présentée dans le DOB2012 et les résultats attendus courant 2014
- La réflexion sur le futur marché « déchets verts » et le suivi opérationnel du BVC ainsi que les incidences de ces activités sur de nouveaux exutoires tels que la bio masse
- L'étude générale départementale sur les bio-déchets dont la FFOM que les pouvoirs publics encouragent de plus en plus à traiter. Cette étude devant déboucher, outre le constat de ce

gisement, sur des solutions de traitement, la définition et peut être la création de nouveaux exutoires. Rendu final de l'étude 2ème semestre 2014

- La poursuite de nos interventions sur le futur quai d'Ille sur Têt et son intégration dans « l'éco pôle Roussillon Conflent »
- La phase 4 du programme local de prévention
- L'engagement opérationnel de l'affectation du fonds chaleur de l'UTVE avec création d'une cogénération nécessaire à l'économie départementale mais aussi à une potentielle baisse de la TGAP
- La réflexion sur un nouveau modèle économique destiné à moyen terme à la pérennisation de nos activités et au maintien d'une tarification rationnelle du service public industriel et commercial
- Le suivi de l'étude de la tarification actuelle de vente d'électricité par notre délégataire dont le prix, inférieur au ratio national, est non conforme aux principes d'égalité de l'usager du service public et par là même celui de l'égalité face à l'impôt.
- L'étude et l'analyse des incidences financières de la création d'activités industrielles parallèles d'une part sur le gisement d'autre part sur l'équilibre de la DSP (centre de tri privé à l'ISDND, centrales privées de méthanisation et de bio masse)
- L'étude et l'analyse d'une nouvelle contribution des collectivités articulée sur les flux avec une partie fixe proportionnelle aux investissements et une partie performentielle variable et ses conséquences à long terme

SUR LE MOYEN TERME : 2014 - 2015

- Etude sur la restructuration du statut juridique du syndicat avec intégration des conséquences de la réforme des collectivités territoriales

SUR LE LONG TERME : 2015….

- Etude de la Maitrise globale de la filière et de ses conséquences juridico-financières

LES BOUES DE STEP

Cette compétence « difficile » de par ses critères d'exploitation et sa prospective d'avenir va nécessiter à court terme de nouvelles orientations et par là même la définition d'un nouveau schéma départemental de traitement. A défaut la problématique sera réelle et l'exploitation de cette filière de valorisation encore plus complexe et onéreuse.

ORIENTATIONS :

- ➔ La maitrise et le traitement de la globalité du gisement départemental, conformément à la compétence susvisée
- ➔ L'étude sur les nouvelles filières de traitement (séchage, méthanisation, co-compostage….)

La solution proposée et mise en exergue aujourd'hui par le Sydetom66 s'articule autour de la réalisation de ce qui suit :

STATISTIQUES :

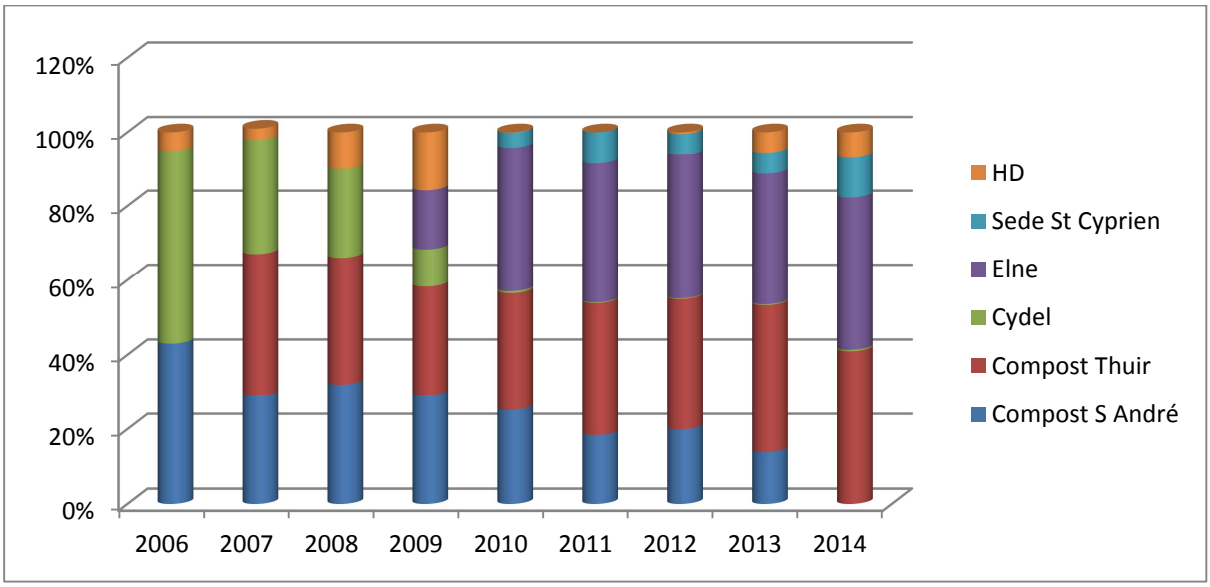
Gisement prospectif à terme : 33 000 tonnes

TONNAGES TRAITES PAR LE SYDETOM66 :

- 2006 : 17 150 t
- 2007 : 17 600 t
- 2008 : 20 388 t
- 2009 : 25 095 t
- 2010 : 24 446 t
- 2011 : 26 119 t
- 2012 : 25 556 t
- 2013 : 24 420 t

REPARTITION DES BOUES PAR SITE

Plateformes de traitement	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
S André	43%	29%	32%	29%	25%	18%	20%	14%	0%
Thuir	0%	38%	34%	29%	31%	35%	39%	38%	41%
Cydel	52%	31%	24%	10%	1%	0%	0%	0%	0%
Elne				16%	39%	37%	35%	38%	41%
St Cyprien					4%	9%	6%	9%	11%
HD	5%	3%	10%	16%	0%	0%	0%	0%	7%



PRIX DE REFACTURATION

- 2006 : 66.90 €
- 2007 : 71.00 €
- 2008 : 74.00 €
- 2009 : 78.50 €
- 2010 : 78.50 €
- 2011 : 78.50 €
- 2012 : 81.50 €
- 2013 : 81.50 €
- 2014 : 81.50 €

LES COMPTES:

	BP 2013	CA 2013	BP 2014
Fonctionnement			
Dépense	**3 091 220.48**	**1 765 122.11**	**2 957 473.82**
011 - Charges à caractère général	2 245 000.00	1 759 810.11	1 989 473.82
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	115 820.48	-	961 000.00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 400.00	5 312.00	
65 - Autres charges de gestion courante	700 000.00	-	2 000.00
67 - Charges exceptionnelles	25 000.00	-	5 000.00
Recette	**3 091 220.48**	**2 907 595.93**	**2 957 473.82**
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	938 805.48	938 805.48	1 142 473.82
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 152 415.00	1 968 790.45	1 815 000.00
Investissement			
Dépense	**34 227.93**	**-**	**34 139.93**
21 - Immobilisations corporelles	34 227.93	-	34 139.93
Recette	**34 227.93**	**34 139.93**	**34 139.93**
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	28 827.93	28 827.93	34 139.93
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 400.00	5 312.00	

Colonne1	Colonne2	Colonne5	Colonne6
Excédent d'investissement	28 827.93	34 139.93	-
Excédent de Fonctionnement	938 805.48	1 142 473.82	-
Total	**967 633.41**	**1 176 613.75**	**-**

CONCLUSION

Comme l'année dernière, la proposition de budget 2014 telle qu'elle apparait dans ce document d'orientations tient compte d'une part de la réalité économique nationale, d'autre part de son incidence sur les Collectivités Territoriales.

Elle anticipe aussi sur la réforme visant à modifier leur configuration juridico-financière.

Dans ce contexte le Sydetom66, fort de son passé, doit désormais intégrer dans son fonctionnement la redéfinition de la performance économique.

Cette notion implique :

➔ Un questionnement permanent :

Assurer le meilleur service avec un budget contraint.

Les marges de progrès se réduisent, et de ce fait la négociation, une meilleure évaluation des besoins, un meilleur équilibre de la responsabilité des intervenants… en fait une nouvelle attitude comportementale et financière deviennent des éléments indispensables.

➔ Des valeurs à affirmer :

Mobilisation du collectif sur une dynamique certes financière, mais de progrès.

Le travail « bien fait » n'est plus le travail « réalisé » mais celui qui saura « mobiliser », pour opérer un changement en profondeur et instaurer une culture du développement durable.

➔ Une contractualisation des engagements :

Le contrôle de gestion du service est la pièce maitresse de toute demande de performance.

Grâce à des outils comme les tableaux de bord et les indicateurs de performances, les actions sont mieux ciblées, plus efficaces et intègrent plus facilement les décisions de nature budgétaires. Les marges de manœuvre sont dégagées et opérationnelles.

Nous terminerons ce projet sur une pérennisation de nos conclusions passées à savoir :

Un projet de budget où vont prédominer les règles de :

- Prudence
- Image « fidèle, sincère et transparente » de nos activités et besoins
- La permanence des méthodes
- Sans oublier le critère imaginatif qui devra nous permettre, à minima de REALISER AUTANT, ou plus avec des ressources en diminution.